



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL

Département du Calvados

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND

L'an **deux mil vingt trois, le quatorze mars**, à **17h30**, le Conseil syndical du **SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François LEBRUN**.

Étaient présents : M. BEUFILS Jean-Marc, M. NAIMI Gérard, M. CHIROT Bertrand, M. TARGAT Benoit, Mme BESSON Marie-Louise, Mme MOURNAUD Aurélie, Mme BEUFILS Michèle, M. VAUVARIN Jean, M. FAUVEL Christophe, M. MAUGARD Thomas, M. LELOUP Denis, Mme MASSIEU Chantal, M. TOMASINO François, M. LAROUSSERIE Alain, M. LEBRUN François, M. DESMEULLES Gérard, M. MOISSON Denis, M. ZARROURI Mostafa, Mme DUBOS Annie, M. CACHARD Jean-Christophe, Mme NICOLLE Sylvie, Mme POUCHIN Odette, M. PEDRONO François.

Suppléants présents : M. COLIN Olivier, M. BLAVETTE Philippe.

Étaient absents excusés : M. LEMANISSIER Cédric, M. MAILLY Jacques, Mme FLEURY Sylvia, Mme BAGOT Nathalie, M. HORENT François.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. LEMANISSIER Cédric en faveur de M. NAIMI Gérard, M. MAILLY Jacques en faveur de M. ZARROURI Mostafa, M. HORENT François en faveur de M. PEDRONO François.

Secrétaire : Mme Annie DUBOS.

Assistaient également : Madame MATEO, secrétaire du SMPH et Monsieur LEFRANCOIS responsable du service des eaux

Ordre du jour :

01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 FEVRIER 2023

02 - ELECTION DU VICE-PRESIDENT

03 - PROGRAMME DES TRAVAUX 2023

04 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

05 - ELECTION PARTIELLE DU BUREAU SYNDICAL

06 - ELECTION PARTIELLE - COMMISSION DE TRAVAUX

07 - ELECTION PARTIELLE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

08 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR 3 ENTITES Mairie de Dives-sur-Mer, Mairie de Houlgate, Syndicat Mixte du Plateau de Heuland

09 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

Monsieur Colin demande la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président accepte.

Monsieur Colin indique aux membres du Conseil qu'ils ont reçu deux courriers. "Le mien se voulait tout à fait factuel, une mise en alerte. Toi, François tu as suivi, suivant le vieil adage "la meilleure défense c'est l'attaque". Je voudrais juste revenir sur un point de ton courrier, une chose qui m'a blessé. Je suis et j'ai été conseillé général puis départemental pendant 22 ans. A l'exception d'une seule et unique commune Villers, que représente Monsieur PEDRONO, je vous ai tous défendus bec et ongles. Je vous ai tous défendus dans vos décisions d'équipe municipale. Je n'ai jamais choisi l'hégémonie du département ou d'une autre commune. Dire que pour Houlgate je souhaite une hégémonie sur l'eau c'est difficile à accepter. Je vais vous donner 3 exemples sur lesquels je me suis battu pour vous et je pense que mon expérience prouvera que, ce que je dis est vrai.

La première chose, c'est quand la commune de Périers en Auge s'est retrouvée dans la difficulté de ne pas pouvoir rejoindre Copadoz alors qu'on lui imposait de façon préfectorale la CCED. J'ai tout fait pour qu'elle puisse rejoindre Copadoz.

Le 2e point, c'est quand Xavier Duprez, a souhaité rejoindre la 4 CF. Je n'ai rien fait pour bloquer Saint-Pierre Azif.

Le 3e point, c'est le plus important. Lorsqu'on a créé NCPA, vous aviez 2 Interco du littoral, la CCED et CABALOR puis il y avait COPADOZ. Le littoral ne souhaitait pas que COPADOZ le rejoigne. Pour moi, c'était inacceptable et je me suis battu comme un fou pour que NCPA soit l'entité de ces 3 communautés de communes.

Je pense que j'ai bien montré que j'avais une philosophie d'intérêt général et pas d'hégémonie. J'ai envie de vous dire que ma carrière est largement derrière moi et aujourd'hui je n'ai pas vraiment d'avenir à 69 ans. On a un avenir à préparer. Moi j'ai fait un constat dans mon courrier. François TOMASINO connaît bien les CVM. Est-ce que vous savez ce que sont les CVM ? Je pense que François Tomasino sait très bien, parce que si je ne dis pas de bêtises il a fait une communication lors du précédent mandat. Les CVM sont des chlorures de vinyle monomère. C'est un gaz incolore et inodore qui, à une certaine température, sur une eau stagnante, passe de la conduite en PVC dans l'eau et la rend impropre. Les canalisations avant 1980 peuvent dans certaines conditions montrer des rejets de CVM dans l'eau. Je rappelle que notre syndicat le SMPH a été créé le 1er janvier 1982 c'est ce qui est indiqué sur Google. On n'y est pour rien c'est un héritage. En 2013, vous avez une demande de l'État qui est sur un inventaire national, en vue de faire un schéma directeur. Nous nous trouvons sur des bouts de réseaux avec l'obligation de faire des analyses. Aujourd'hui le schéma directeur, sur les études préliminaires porte sur les dépenses à faire entre 4 à 4,5 millions d'euros. L'ARS demande des analyses supplémentaires pour que l'on puisse exactement voir où il faut mettre des purges. Parce que si vous mettez des purges automatiques ça donne le temps d'avoir des plans pluriannuels pour changer les canalisations. Une fois que l'on a fait le constat on peut aussi avoir un adage et moi j'aime bien celui de Émile de Girardin de 1852 "gouverner c'est

prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte". Je vous conseille d'aller sur Google et de voir Reporterre un article a été écrit par Lorène Lavocat le 31 octobre 2017 qui vous donnera tous les effets négatifs du CVM. Est-ce que quelqu'un sait ce qui s'est passé à Moutiers en Auge en septembre 2022 ? Je vous explique pour ceux qui ne savent pas. Moutiers en Auge est une petite commune à côté de Falaise qui a 127 habitants, le maire s'appelle Alain POURRIT. Monsieur le maire entre mi-septembre et mi-février apportait deux packs d'eau par tête d'habitant par semaine parce que son eau était impropre. Le syndicat a installé en 2016 des purges à Cricqueville et à Gonnevillle sur mer. À Grangues les travaux commenceront je crois cette semaine ou la semaine prochaine parce que le taux était de 17 µg au lieu des 0,5 µg autorisés. Alors on va être clair l'agence de l'eau pour la dernière fois aidera le SMPH sur des dossiers où il n'y aura pas de priorisation, où il n'y aura pas de hiérarchisation de nos travaux. Quand je vous dis ça vous allez me dire peut-être qu'il n'y avait que Cricqueville et Gonnevillle et maintenant Grangues. Non j'ai été regarder le schéma directeur qui est à votre disposition dès la fin de cette séance si vous voulez y jeter un coup d'œil. Vous avez 4 communes et 6 lieux qui sont particulièrement impactés et qui doivent être vu d'urgence. Alors là je serais très simple François il faut avoir le courage de la priorisation, savoir expliquer, s'y tenir et avoir une certaine transparence là-dessus. Alors vous allez me dire il y a un volet financier, nous sommes un syndicat mixte constitué par 14 communes. On est en budget autonome. On a le devoir d'essayer de trouver tous les moyens pour améliorer nos finances. C'est-à-dire trouver tous les moyens de faire en sorte que nos finances s'améliorent. Quand je dis ça, j'ai même encore une autre idée, je te l'ai dit en novembre quand on a regardé les finances du syndicat, parce que je t'ai dit qu'elles m'inquiétaient. Nous sommes un syndicat mixte. Derrière ce syndicat mixte chers collègues maires c'est les mairies qui sont là. Celles qui à la dernière minute devront payer ce sont les mairies. Je suis arrivé à une question que tu pourrais poser à ton avocate qui est très bien, Vanessa BOUTHORS puisqu'on a la même. Et soyons très clairs nous pourrions imaginer une avance remboursable pour aider le syndicat parce que ces travaux sont à faire en urgence. Donc poser la question à l'avocate si les communes pourraient participer avec une avance remboursable pour que l'on puisse dès 2023 prioriser des endroits où vous avez des taux comme 2,79. Alors je ferai une conclusion très simple, qu'est-ce qu'on veut ? On a tous le même but c'est rester en régie, garder notre indépendance pour la production d'eau. Il faut que l'intermobilité de nos réseaux entre le SMPH, la commune de Dives, et la commune de Houlgate soit toujours efficiente et puis surtout que Dozulé-Putôt nous rejoigne rapidement. Cela s'appelle une vraie volonté politique affichée. Nous avons la chance d'avoir une super équipe et qui sur le terrain est reconnue. Elle fait un travail j'allais dire d'enfer au syndicat et sur la commune de Houlgate. Nous sommes particulièrement satisfaits. Pour moi, l'eau c'est une position régaliennne des communes, c'est un challenge essentiel pour notre territoire où je vous le dis très fort il n'y a aucune place pour la division. Après je veux vous dire comme boutade : les échanges d'idées ce n'est pas un combat de boxe. La politique c'est pour essayer de trouver les meilleures solutions pour notre territoire. Voilà ce que je voulais te dire François voilà, ce que je voulais vous dire Monsieur le Président".

Monsieur le Président remercie Monsieur Colin. Et répond : " tout ce que tu nous as dit, on en est tout à fait conscient et on n'a pas attendu ce que tu viens de nous dire pour déjà engager notamment avec l'agence de l'eau une continuité de notre schéma directeur. Notre schéma directeur nous a effectivement informé des endroits où nous avons des soucis de CVM. On n'a pas pu aller au-delà pour les recherches CVM au niveau du schéma directeur, on s'est limité à une première ébauche. Maintenant on va relancer cela en relation avec l'agence de l'eau, une AMO sur notre secteur pour bien prioriser les zones CVM que l'on doit prendre en priorité. On a eu l'accord verbal".

Monsieur Colin reprend la parole "Pour prendre tout le monde à témoin que la hiérarchisation n'existe pas pour l'instant et je lai dit bien fort lorsque l'on regarde le budget qui nous a été présenté il y a 15 jours, vous n'avez pas de hiérarchisation, vous n'avez pas de plan pluriannuel d'investissement. À moins que je ne dise que des bêtises".

Monsieur le Président reprend la parole en répondant que l'on va le mettre en place.

Monsieur Colin reprend la parole : "j'attire votre attention et je le redis bien fort et pour ceux qui voudront en avoir connaissance vous avez 4 communes et vous avez 6 lieux qui sont à faire dans l'urgence."

Monsieur le Président reprend la parole et précise "c'est toi qui l'annonces".

Monsieur Colin reprend la parole : "Je ne vous donne que les taux 2,949, 2,924, 0,982, 1,56 1,537, 0,978 vous n'avez pas le droit d'être au-dessus de 0,5."

Monsieur le Président reprend la parole et précise : "C'est sur 4 analyses successives et là tu ne nous annonces qu'une analyse. Je pense que l'on va s'arrêter là parce que sinon on va passer la réunion sur un sujet certes important mais qui n'est pas l'ordre du jour."

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil que le point 8 de l'ordre du jour a été modifié. En effet il y a une petite modification dans la convention de groupement pour la compétence eau potable sur les 3 entités, modification au niveau des financements. Il était prévu la répartition suivante : 1/3 pour Houlgate 1/3 pour le syndicat et 1/3 pour la mairie de Dives. Maintenant c'est Dives qui prend la totalité de la charge et qui nous refacture. La modification vous a été adressée par mail. Le Conseil accepte la modification du projet délibération.

INFORMATION : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 FEVRIER 2023

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu de la réunion du 28 février 2023, après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 28 février 2023.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-009 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Tomasino avait été élu Vice-Président jusqu'à aujourd'hui. Il a donné sa démission parce qu'il est pris par ailleurs, il ne peut pas être aussi présent parmi nous. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet. Aujourd'hui on doit voter pour une nouvelle Vice-Présidence. Il fait appel à candidature. Monsieur Larousserie lui a fait parvenir sa candidature officielle. Il demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur Leloup ne se présente pas mais souhaite faire une allocution. La commune de Dives-sur Mer n'a aucune demande à faire en ce qui concerne la gouvernance de notre syndicat, celui-ci alimentant en eau potable uniquement les parties hors agglomération de son territoire, soit en gros 80 logements sur les 4600 que compte notre ville et sur les 2500 abonnés desservis par le SMPH.

Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas attentifs à son bon fonctionnement.

Surtout dans la période actuelle où, l'Etat a clairement annoncé la couleur avec le transfert obligatoire de la compétence eau potable aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 (loi NotRe) avec pour risque à terme de voir les régies publiques disparaître alors qu'elles ont fait leur preuve et permettent de contrôler le prix de l'eau.

La Cour des Comptes, dans son dernier rapport, pointe la complexité de la gestion de l'eau dans notre pays avec un éparpillement des services gestionnaires et des administrations de contrôle et incite fortement l'Etat à remédier à cette situation.

Les Préfets, avec le niveau des nappes anormalement bas en cette fin d'hiver et un risque de sécheresse cet été vont également se saisir de cette situation pour pousser à des regroupements de services.

Et c'est ce que fait le Préfet du Calvados dans son courrier en date du 6 février 2023, adressé aux maires et responsables de services, en parlant « de fragilité dans la production et la distribution de l'eau de nature structurelle » et en précisant qu'une taille minimale des acteurs dans le domaine de l'eau « ne peut s'envisager qu'en regroupant les ressources déjà existantes ».

Je rappellerai qu'il y a une dizaine d'années le projet de l'Etat était de créer de grands syndicats, 4 ou 5 pour notre département dont un à l'échelon du pays d'Auge Nord.

Le Président du Conseil départemental et le Préfet du Calvados organisent le 21 mars prochain une réunion sur un schéma de gestion de l'eau dans le département. A cette occasion il est à peu près certain que la pression va être mise sur les entités gestionnaires de la production et de la distribution de l'eau.

Cette pression sera également mise sur les intercommunalités qui vont devoir délibérer pour autoriser la création de syndicats infra communautaires.

Par conséquent rien n'est acquis à ce stade sur le regroupement de nos 3 services, voire 4 si DOZULE PUTOT nous rejoint demain.

Je souhaite donc que chacun en prenne conscience et comprenne la nécessité qu'il y a de jouer collectif si nous voulons conserver la gestion de l'eau.

Il est également nécessaire d'être actif sur la question des micro polluants en mettant en place un programme pluriannuel de remplacement des canalisations afin que ce problème ne devienne pas notre talon d'Achille dans les discussions que nous aurons le moment venu avec les services de l'Etat et de l'Agence l'eau.

Pour avancer nous avons donc besoin de nous faire confiance réciproquement et surtout d'une gouvernance partagée.

C'est pourquoi je pense, quel que soit la qualité des hommes et des femmes de notre assemblée, qu'une seule commune ne peut concentrer à elle seule les postes de Président et de Vice-Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur Leloup et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame Dubos prend la parole et indique que si aucune autre commune ne se présente au poste de Vice-Présidente je proposerai ma candidature.

Madame Dubos se présente. Elle rappelle qu'elle siège au syndicat depuis 9 ans maintenant. « Je vous présente ma candidature et je vais vous parler un peu de ce que je fais au syndicat. J'ai participé à l'élaboration du schéma directeur, qui était demandé par l'agence régionale de la santé ainsi que par l'agence de l'eau. Je participe également aux études d'aires d'alimentation de captage toujours à la demande de l'agence de l'eau. Je participe actuellement au regroupement de nos 3 entités la commune de Dives, le syndicat et la commune de Houlgate. On est en train d'élaborer un marché pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'aller vers une structure forte. En 2026 lorsque la compétence sera transférée aux communautés de communes comme le dit actuellement la loi NOTRe il faut que notre structure soit solide pour que l'on puisse conserver notre régie. Je participe également à l'élaboration du PGSSE qui est le plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux, qui depuis le 16 décembre 2020 est rendu obligatoire à l'horizon 2027 par une directive européenne. Le marché est en cours d'élaboration afin de retenir un cabinet qui nous aidera à mettre en place ce PGSSE. D'ailleurs il me semble que dans l'ordre du jour nous avons le groupement de commandes à voter. Un petit mot au niveau financier. Les recettes du syndicat sont uniquement les recettes qui sont dues à la vente de l'eau. Actuellement vu que le syndicat a des difficultés financières, j'ai proposé il y a quelques temps au Président, en novembre, d'appliquer comme le fait NCPA une part fixe pour les résidences hôtelières et les résidences de plein air. Et en dernier lieu, ayant travaillé au budget du département, j'ai aidé Lise à mettre à jour les amortissements afin qu'on soit en adéquation avec la trésorerie. Le syndicat est détenu je crois depuis toujours par la gente masculine donc la parité ce serait pas mal je vous laisse en décider merci ».

Monsieur le Président remercie Madame Dubos et laisse la parole à Monsieur Larousserie.

Monsieur Larousserie rappelle qu'il avait présenté sa candidature lors du dernier conseil syndical. « Pour des raisons administratives le vote n'avait pas pu avoir lieu, il a été reporté à aujourd'hui. Entre-temps je regrette ce genre d'attitude et la missive que tu envoies Olivier. Je trouve ça très inapproprié pour créer un climat de confiance et justement pour que le groupement puisse se faire. Je te le dis puisque j'ai lu ce courrier. Je pense que le dialogue aurait été une des meilleures solutions que d'envoyer un courrier comme celui-là. J'ai le sentiment tout à fait justifié, que tu es en train de faire une OPA hostile sur le SMPH. D'ailleurs tu n'es pas là de l'année et là on te voit pour les élections, comme on t'a vu il y a 30 mois pour les élections et ça c'était très mal passé. Le courrier que tu as reçu de François en a fait la démonstration parce que, quoi que tu dises, tu agis de cette façon-là. Malheureusement c'est dommage. La première fois tu avais expliqué qu'il fallait que Monsieur François LEBRUN parte et que ce soit Madame Dubos qui reprenne le poste. Il faut appeler un chat un chat. Moi je ne fais pas la politique de l'eau d'ailleurs je ne fais pas de politique. C'est pour ces raisons que je me présente et parce que je sens vraiment sur ce groupement ta présence qui est trop incisive. On sent que tu veux décider de tout ce qui va se passer. Comme tu l'as dit, il y a 14 communes moi je suis pour qu'il y ait une commune une voix. Et pour cela je me battraï bec et ongles. Je ne souhaite pas que l'on rentre dans un système que Dives ait 9 voix que toi tu aies 3 ou 4 voix et que les autres communes n'aient qu'une seule voix. L'eau, c'est le bien de tous et tout le monde doit avoir la même qualité d'eau, c'est comme l'air que l'on respire. Je ne vois pas pourquoi une commune aurait une seule voix et d'autres pas. Donc je me battraï.

C'est dans les perspectives de rentrer en 2026 au sein de l'intercommunalité, sachant qu'il n'y a pas d'obligation pour cela encore. J'ai un texte de janvier 2023, focus de nos sénateurs, qui dit que le Sénat s'est montré favorable au transfert facultatif de la compétence eau vers les intercommunalités. L'eau répond à une logique de bassin versant et non un périmètre intercommunal. Ce n'est pas parce que l'on va faire un découpage intercommunal que l'on va pouvoir être le plus opérationnel possible, parce que l'eau comme je le disais, elle n'a pas de frontières, elle ne fait pas de politique. Donc il faut tenir compte de ces spécificités.

Tu dis que tu n'as rien contre moi, dans ton courrier tu ne me nommes même pas. Tu dis la personne, je m'appelle Alain Larousserie. Je trouve cela, de ta part, désobligeant. Tu as toujours une façon de t'exprimer très agressive. Quand je suis allé à la réunion pour le local technique, je me suis fait agresser par toi, en disant que tu avais invité François et pas moi, alors qu'il m'avait demandé de le remplacer. Je ne comprends pas cette attitude. Je ne comprends pas cette agressivité permanente et d'être sur la défensive. C'est pour cela que je me présente et je continuerai à me présenter parce que je pense que cet état de fait n'est pas bénéfique et constructif. Et je vois cette mainmise sur Annie qui est là et qui va vraiment être ton bras droit même plus que ça. Ensuite je ne vois pas pourquoi tu alarmes la population sur le fait qu'il y a des CVM, il y a l'agence de l'eau, il y a l'ARS, on est

hyper contrôlé. Tu dis qu'on a des services techniques qui sont parfaits, c'est Charles qui en est à la tête. Il se décarcasse en permanence pour trouver des solutions pour faire des synthèses de tous ces rapports, du schéma directeur, essayer de prendre les meilleures orientations. Et tu dis voilà ce sont des urgences absolues. Je pense que si cela avait été des urgences absolues, les travaux auraient été réalisés depuis longtemps. Il y a l'ARS qui est là en permanence, qui surveille, qui fait des analyses. Il ne faut pas apeurer et alerter comme ça la population. Je ne vois pas l'intérêt de faire ça, je ne comprends pas. Au contraire on est là, on maîtrise la situation. Ce sont tes équipes en plus, si tu ne fais pas confiance en tes équipes, je ne comprends pas non plus. Je veux me présenter comme je l'ai dit, pour moi l'eau c'est un bien commun et c'est comme l'air. Il faut que toutes les communes ici présentes soient représentées. Il y a 13 communes et je pense que ces 13 communes doivent être représentées par un Vice-Président, par un Président. Pour la petite histoire, j'en avais discuté aussi avec François avant de me présenter. J'avais pensé à quelqu'un d'autre qui est ici présent. Ce serait bien si ce quelqu'un d'autre pouvait se présenter et malheureusement il n'a pas accepté pour des raisons qui lui sont propres. Je me suis dit vu qu'il ne veut pas, je vais me présenter. Je ne fais pas ça pour le plaisir, sincèrement je m'engage parce que j'y crois. Je suis une personne qui va jusqu'au bout des choses je suis comme je parle avec mes convictions et cette volonté. Je suis toujours allé au bout des choses que j'ai faites. Tu me connais au sein de NCPA et j'irai aussi au bout de ce que je veux faire. Je passe aussi sur le fait qu'aujourd'hui c'est des CVM avant c'était le plomb et puis on va changer les canalisations avec des nouveaux produits et on ne sait pas ce qu'il en ressortira dans 30 ans, parce qu'on trouvera peut-être encore autre chose. Je pense que tout cela ça mérite d'être posé, on connaît les problématiques. J'avais une entreprise donc je sais bien ce que c'est. Mettre du cuivre partout, de la fonte ou de l'acier, on n'aurait pas eu ces problèmes. Cependant ce n'est pas possible et les coûts seraient exorbitants. Mais c'est au-delà, je me battrais moi, pour que tout le monde ait la même qualité d'eau. Que ce soit dans les communes les plus importantes ou dans la fermette la plus éloignée. Nos ressources en eau sont suffisantes. La ressource en eau est un bien commun et je pense qu'il faut la partager. Il faut aussi avoir ces perspectives de dire que l'on a d'autres réseaux, d'autres secteurs qui vont être en manque d'eau, peut-être il faudra faire des interconnexions. Il va falloir avoir une réflexion beaucoup plus évoluée que le fait d'être dans une Interco. Je pense qu'il faut avoir un regard beaucoup plus vaste à ce sujet. Donc c'est tout cela qu'il faut avoir à l'esprit alors 3 ans c'est long mais c'est peu. Encore une fois l'eau c'est un bien précieux. Il va falloir le préserver, ne pas le gaspiller et je vais m'employer à cela. Je rappelle aussi que les ressources en eau, on en a. Monsieur le Préfet émet des arrêtés qui ont un impact. Il faut avoir cette vision de partager l'eau demain. Donc voilà je maintiens ma candidature ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Larousserie.

Madame Dubos redemande la parole.

Monsieur le Président lui demande d'être brève.

Madame Dubos souhaite seulement rappeler que : « tu as bien dit qu'il y avait 13 communes c'est vrai qui sont représentées mais il y a également la commune de Villers qui est représentée par l'intercommunalité, par Monsieur PEDRONO ici présent. Je voulais simplement le rappeler et dire que pour les mêmes raisons que toi je me présente à la Vice-Présidence. Parce que l'eau c'est quelque chose qui me tient énormément à cœur aussi. Je le fais aussi de mon propre chef et pas uniquement pour Olivier Colin ».

Monsieur le Président remercie Madame Dubos et précise que l'on va passer au vote.

Monsieur Colin demande la parole juste 2 minutes : « tout cela est très important c'est le fond du sujet. Je crois que d'après ce que je sais Charles Lefrançois a eu Anne Gourronec de l'agence de l'eau jeudi. Et lui demande s'il peut parler de l'intervention supplémentaire qui a été autorisée à Grangues exceptionnellement et pour la dernière fois et en même temps de dire qu'il y a un sujet de hiérarchisation du pluriannuel. »

Monsieur le Président reprend la parole en indiquant qu'on a déjà évoqué le sujet et que ce n'est pas nécessaire.

Monsieur Colin répond à bah oui.

Monsieur le Président lui dit je te laisse la parole.

Monsieur Colin reprend la parole : « on va être clair François, Anne Gourronec sur le CVM à Grangues où il y a une intervention de 10 % supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, ont passé de 40% à 50%. C'est bien cela. »

Monsieur Lefrançois indique que pour lui elle sera de 40 %.

Monsieur Colin reprend en disant que l'agence de l'eau lui avait précisé qu'il y aurait 50 %.

Monsieur Lefrançois répond qu'il n'a pas eu cette information là

Monsieur Colin indique également qu'elle veut absolument et très rapidement une hiérarchisation des engagements financiers sur les endroits où on doit intervenir.

Monsieur le Président répond qu'est-ce que je t'ai dit tout à l'heure c'est exactement ça.

Monsieur Colin répond qu'on n'en n'a pas.

Monsieur le Président répond on ne l'a pas. Tu viens de dire que c'est jeudi qu'elle a donné son accord je ne pouvais pas l'annoncer mercredi vu qu'on ne le sait que depuis jeudi.

Monsieur Colin répond que c'est de façon exceptionnelle et que c'est la dernière fois.

Monsieur le Président répond on est d'accord là-dessus. Monsieur le Président indique maintenant que l'on va passer à l'élection. Il demande deux assesseurs. Monsieur Naimi et Monsieur Chirot se portent volontaires.

Le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection du Vice-Président. Il a été rappelé que le Vice-Président est élu selon les mêmes modalités que le Président.

1.1. – Élection du premier Vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour le poste de premier Vice-Président.

Monsieur LAROUSSERIE Alain se porte candidat.

Madame DUBOS Annie se porte candidate.

1.1.1 – Résultats du premier tour de scrutin

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Bulletins blancs : 0

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS**NOMBRE DE SUFFRAGES**

DUBOS Annie
LAROUSSE Alain

En chiffres
8
20

En toutes lettres
huit
vingt

ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur LAROUSSE Alain a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Colin félicite Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président remercie de la confiance que le conseil lui accorde et vous pouvez compter sur mon travail. Je voulais également dire à Annie qu'on a eu l'occasion de travailler ensemble et notamment sur des sujets où il fallait réagir assez rapidement, j'ai apprécié sa collaboration. J'espère que je pourrais toujours compter sur toi, sur ton soutien, notamment pour travailler sur le futur groupement. Encore merci je suis un peu ému parce que pour moi, ce sont des investissements qui sont importants. Ma carrière est un peu derrière moi et je fais ça vraiment parce que j'ai des convictions. Encore merci.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023

Monsieur le Président demande si le chiffrage pour Brucourt est arrivé.

Monsieur Lefrançois indique non.

Monsieur le Président demande à Monsieur Lefrançois s'il peut lui donner une estimation à la louche. Monsieur Lefrançois indique que ce n'est pas possible.

Monsieur le Président indique qu'il n'est donc pas possible de procéder au vote pour ce point, ainsi que pour la décision modificative du budget puisque l'on n'a pas de chiffres.

Monsieur Colin demande la parole ; "juste pour toi Marie-Louise il faut que tu saches que Omexom a une particularité ils font des canalisation mais travaillent essentiellement sur des réseaux aériens, électriques, téléphoniques. On ne pourra pas se raccorder à partir de cette canalisation ce seront d'autres travaux, qui seront engagés par le service ou par un marché avec une autre société. Il y aura donc 2 intervenants justes pour te préciser."

Monsieur le Président précise que nous avons vu avec Omexom pour éviter les problèmes que l'on rencontre partout de profiter de l'ouverture de tranchée pour le renforcement électrique. On avait souhaité qu'il n'y ait qu'une intervention qui se fasse qu'il y ait une pose de conduite effectivement avec Omexom qui n'est pas canalisateur. On a bien vu ensemble qu'ils ne poseraient qu'une canalisation et que la canalisation serait posée en parallèle de la conduite électrique et que tous les raccordements qui seraient à faire, il n'y en a pas beaucoup, il y en a 4, seraient faits après par une autre entreprise canalisateur mais si la canalisation est en place, c'est plus facile que de refaire une canalisation complète. Mais l'expérience prouve que c'est très difficile de faire travailler une entreprise, de mutualiser les travaux avec les entreprises c'est très compliqué.

Madame Dubos précise que le marché Omexom pour l'enfouissement des réseaux est un marché qui est passé avec le SDEC donc je pense que si on veut arriver à faire quelque chose il faut plutôt passer une convention avec le SDEC pour qu'Omexom puisse faire les travaux. On ne peut pas passer directement par Omexom.

Monsieur le Président indique que le SDEC n'est pas contre puisqu'on les a contactés et que c'est eux qui nous ont redirigé vers Omexom

Madame Dubos : « Donc il faudra passer une convention avec le SDEC »

Monsieur le Président répond oui tout à fait.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

La délibération a été ajournée.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-010 : ELECTION PARTIELLE DU BUREAU SYNDICAL

Selon les résultats de l'élection du Vice-Président.

Monsieur le Président informe le conseil que suite à l'élection du Vice-Président il est nécessaire de remplacer Monsieur LAROUSSE. Un poste au bureau syndical est donc vacant.

Monsieur le Président rappelle que sont élus, membres du Bureau en complément de Monsieur le Président, de Monsieur le Vice-Président, Monsieur NAIMI, Monsieur MOISSON, Madame DUBOS et Madame MOURMAUD.

Est élu, membres du bureau Monsieur TOMASINO.

28 VOTANTS
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-011 : ELECTION PARTIELLE - COMMISSION DE TRAVAUX

Vu la délibération, en date du 14 octobre 2021, portant sur la commission travaux,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Syndical a créé le 14 octobre 2021 une commission travaux. M. Ronssin n'est plus membre du Conseil, il est donc nécessaire de le remplacer. Il rappelle également que la commission est composée de 7 membres en plus du Président et du Vice-Président.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée syndicale.

Le Président est Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-Président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Président rappelle que sont membres de la commission :

Mme DUBOS Anie
M CHIROT Bertrand
M VAUVARIN Jean
M LAROUSSERIE Alain
M MOISSON Denis
Mme BEAUFILS Michèle

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Syndical,

après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission en remplacement de Monsieur RONSSIN :

Monsieur TOMASINO

28 VOTANTS
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-012 : ELECTION PARTIELLE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'outre son Président, cette commission est composée de 5 membres du conseil syndical élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler un poste de titulaire et deux postes de suppléant. il rappelle que sont élus :

- délégués titulaires :

Madame BEAUFILS
Madame DUBOS
Monsieur LAROUSSERIE
Monsieur CHIROT

- délégués suppléants :

Madame FLEURY
Monsieur VAUVARIN
Monsieur LELOUP

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur VAUVARIN

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur TOMASINO
Madame BESSON
Monsieur DESMEULLES

Sont donc désignés en tant que :

- délégué titulaire :

Monsieur VAUVARIN Jean

- délégués suppléants :

Monsieur TOMASINO François
Madame BESSON Marie-Louise
Monsieur DESMEULLES Gérard

28 VOTANTS
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-013 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR 3 ENTITES Mairie de Dives-sur-Mer, Mairie de Houlgate, Syndicat Mixte du Plateau de Heuland

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le 22 novembre dernier le Conseil a approuvé le projet de convention de Groupement de commandes portant sur l'étude pour la mise en place de la compétence eau potable sur les 3 entités. Cependant des corrections ont été apportées au projet, notamment l'article 7 concernant les dispositions financières. Monsieur le Président présente les modifications.

Il indique également qu'il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'attribution du groupement qui maintenant ne nécessite qu'un seul suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident :

- D'approuver la convention de groupement de commandes concernant le marché d'étude pour la mise en place de la compétence eau potable sur les 3 entités
- D'approuver que Monsieur le Président et le Vice-Président soient nommés titulaires de la commission d'attribution du groupement et que soit nommé Monsieur Chirot suppléant à la commission d'attribution du groupement.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

28 VOTANTS
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-014 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que la commune de HOULGATE et le syndicat mixte du plateau de HEULAND ont décidé de former un groupement de commandes concernant le marché à procédure adaptée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Monsieur le Président présente les termes de la convention. Il précise que la commission d'attribution ad'hoc du groupement sera composée de deux titulaires et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décident :

- D'approuver la convention de groupement de commandes concernant le marché à procédure adaptée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)
- D'approuver que Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président soient nommés titulaires de la commission d'attribution du groupement et que Monsieur TOMASINO soit nommé suppléant à la commission d'attribution du groupement.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

28 VOTANTS
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses :

Madame Mateo prend la parole pour annoncer au conseil que le site Internet du syndicat sera prochainement mis en ligne. Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'aller consulter le site internet afin qu'ils puissent si besoin faire remonter les informations qui pourraient manquer sur le site. Madame Besson demande si un message pourra être adressé aux communes quand ce sera ouvert.